

Parcours et réussite en STS : les indicateurs de la session 2019

Près 78 % des bacheliers 2016 inscrits en 1^{ère} année de section de technicien supérieur (STS) sous statut scolaire passent en 2^{nde} année. Ils sont 65 % à obtenir le BTS en deux ou trois ans. Le taux de réussite est plus fort pour les bacheliers généraux. Il augmente aussi avec la mention obtenue au baccalauréat, variant de 51 % pour ceux ayant obtenu une mention « passable » à l'oral à 90 % pour le détenteur d'une mention « très bien ».

Une réussite plus faible pour les bacheliers 2016, hors bacheliers scientifiques

À la rentrée 2016, 78 % des inscrits entrant pour la première fois en première année de Section de Technicien Supérieur (STS) venaient d'obtenir leur baccalauréat. Les bacheliers technologiques et professionnels représentent près de deux tiers des effectifs : 64 % dont 36 % pour les bacheliers technologiques et 28 % pour les bacheliers professionnels. Les bacheliers généraux sont minoritaires : ils représentent 14 % des effectifs, provenant essentiellement des séries économiques (6,7 %) ou scientifiques (5,3 %).

Réussite en STS en 2 ou 3 ans selon la filière et la mention de baccalauréat des étudiants inscrits en 1^{ère} année à la rentrée 2016

Série de baccalauréat	Part des inscrits	Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Bacheliers 2016				
Littéraire	2,0	83,3	76,7	78,0
Economique	6,7	86,1	79,7	81,5
Scientifique	5,3	90,4	84,3	85,7
Ensemble bac général	14,0	87,3	81,0	82,6
STMG	20,5	76,5	61,9	65,2
Autres bac techno.	15,5	85,7	71,4	75,0
Ensemble bac techno	36,1	80,5	66,0	69,5
Ensemble bac pro	28,0	66,7	44,5	49,1
Total Bacheliers 2016	78,1	76,8	61,0	64,5
Autres origines	21,9	87,5	73,6	76,3
Mention obtenue				
Bacheliers 2016				
Très bien	1,4	93,3	90,0	90,2
Bien	10,0	86,7	79,9	81,3
Assez bien	27,2	79,5	66,2	69,2
Passable 1er groupe*	27,8	72,5	52,1	57,0
Passable 2d groupe*	5,7	68,4	45,6	51,2
Inconnue	5,9	71,3	55,2	57,4
Autres origines	21,9	87,5	73,6	76,3
Total	100,0	79,1	63,8	67,2

* 1^{er} groupe : entre 10 et 12 de moyenne au baccalauréat à l'écrit ; 2nd groupe : entre 8 et 10 puis réussite à l'oral.

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information Scolarité et OCEAN du MENJ

Toutes voies confondues, le taux de passage en deuxième année des néo-bacheliers de STS est de 76,8 %. Au final, 61,0 % d'entre eux obtiennent leur diplôme en deux ans et 64,5 % en deux ou trois ans.

Les néo-bacheliers généraux connaissent les taux de passage (87,3 %) et de réussite les plus élevés (81,0 % en deux ans et 1,6 % de plus en trois ans). Ceux détenteurs d'un baccalauréat scientifique réussissent le mieux avec un peu plus de 90 % de taux de passage en deuxième année et 84,3 % de taux de réussite en deux ans.

Si les néo-bacheliers technologiques ont un taux de passage en deuxième année également élevé, à 80,5 %, leur taux de réussite est sensiblement inférieur à celui de leurs homologues de la voie générale : 66,0 % obtiennent leur diplôme en deux ans et 69,5 % en deux ou trois ans.

Par ailleurs, deux néo-bacheliers professionnels sur trois passent en deuxième année, 44,5 % décrochent leur diplôme en deux ans et 49,1 % en deux ou trois ans.

Enfin, que ce soit en deux ans ou en cumulé sur trois ans, et hormis pour les inscrits qui viennent de bac scientifiques, les taux de réussite des néo-bacheliers 2016 sont plus faibles que pour ceux de 2015. On observe une diminution globale de 0,9 point de la réussite en deux ans et de 0,7 point pour la réussite en deux ou trois ans. Ces taux avaient déjà légèrement fléchi l'année précédente (de 0,4 et 0,3 point).

Un déroulement d'étude différencié selon la mention obtenue au baccalauréat

Les néo-bacheliers 2016 ayant obtenu une mention « passable » à l'écrit du baccalauréat (1^{er} groupe) ou « assez bien » représentent 55 % des étudiants inscrits en 1^{ère} année, à parts égales. En revanche le déroulement de leurs études n'est pas le même. En effet, 79,5 % des bacheliers ayant obtenu une mention « assez bien » passent en 2^{nde} année, soit 7 points de plus que ceux du 1^{er} groupe ayant reçu la mention « passable ». Et cet écart se creuse pour l'obtention du diplôme : 66,2 % des bacheliers

avec mention « assez bien » réussissent l'examen dès la deuxième année, 69,2 % en deux ou trois ans, soit des taux de réussite supérieurs de respectivement 14,1 et 12,2 points de ceux des bacheliers avec une mention « passable » obtenue à l'écrit.

En dépit de taux de réussite plus faibles, la troisième année bénéficie davantage aux néo-bacheliers ayant obtenu la mention « passable » à l'oral de rattrapage du baccalauréat. En effet, si 45,6 % d'entre eux obtiennent leur diplôme en deux ans, ils sont 51,2 % à l'avoir en deux ou trois ans, soit un gain de 5,6 points. Ce bénéfice est également non négligeable pour les détenteurs d'une mention « passable » obtenue à l'écrit (4,9 points), dont 52,1 % réussissent en deux ans. Cet écart est plus faible pour les bacheliers ayant eu une mention « assez bien » et « bien » (respectivement 3,0 points et 1,4 point) et la quasi-totalité des néo-bacheliers avec mention « très bien » diplômés l'ont été en 2 ans.

Réussite en STS en 2 ou 3 ans selon les caractéristiques des étudiants inscrits en 1^{ère} année à la rentrée 2016

	Part des inscrits	Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Homme	52,3	77,5	59,7	63,5
Femme	47,7	80,9	68,2	71,1
PCS du parent référent				
Très favorisé	16,4	83,7	72,1	75,0
Favorisé	13,4	81,8	68,3	71,4
Assez défavorisé	27,5	80,1	65,4	68,7
Défavorisé	38,0	77,1	58,9	62,8
Non réponse	4,8	66,7	51,3	53,3
Spécialité du BTS préparé				
Production	29,6	79,7	62,7	66,3
Services	70,4	78,9	64,2	67,5
Total	100,0	79,1	63,8	67,2

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information Scolarité et OCEAN du MENJ

Les enfants issus de catégories sociales favorisées sont minoritaires mais réussissent mieux

Les étudiants inscrits en 1^{ère} année de STS en 2016 dont le parent référent est de profession et catégorie socio-professionnelle (PCS) « favorisée » sont minoritaires (16,4 % des inscrits). Ils sont néanmoins ceux qui réussissent le mieux, en lien aussi avec leur meilleur résultat au baccalauréat : 72,1 % d'entre eux obtiennent leur diplôme en deux ans, 75,0 % en deux ou trois ans. Même si la réussite semble corrélée à la PCS du parent référent, la distinction est plus mince entre étudiants de parent référent dont la PCS est « favorisée » et « assez défavorisée ». Ainsi, avec 68,3 % de réussite en deux ans, les enfants de parent dont la PCS est qualifiée de « favorisée » devancent de 2,9 points ceux de parent dont la PCS est « assez défavorisée ». Cette différence s'élève à 2,7 points pour la réussite en deux ou trois ans. Par ailleurs 58,9 % des étudiants dont le parent a une PCS « défavorisée » obtiennent leur diplôme en deux ans. Ils sont un peu plus du tiers à l'obtenir après deux ou trois ans (62,8 %).

Les hommes représentent 52 % des nouveaux inscrits en 1^{ère} année de STS en 2016. 78 % d'entre eux passent en deuxième année dès l'année suivante ; c'est le cas de 81 % des femmes. Si 59,7 % des hommes obtiennent leur diplôme en deux ans, c'est le cas de 68,2 % des femmes, soit 9 points de plus. En outre, si les taux de réussite des femmes restent stables par rapport à 2015, ils diminuent chez les hommes de 0,7 point pour la réussite en deux ans et de 0,8 point pour la réussite en deux ou trois ans.

Sept inscrits en 1^{ère} année de STS en 2016 sur dix suivent une formation dans les domaines des services. Le taux de passage en 2^{nde} année dans le secteur de la production (79,7 %) est à peine supérieur à celui des services (78,9 %). Cependant, le taux d'obtention du diplôme est légèrement plus élevé pour ces derniers, en deux ans (64,2 % contre 62,7 %) comme en trois ans (67,5 % contre 66,3 %).

Cédric Mamari
MESRI-SIES

Méthodologie

Les résultats présentés dans cette note ont été produits suite à un appariement entre les données du baccalauréat (OCEAN), des inscrits en STS (Scolarité) et des résultats au BTS (OCEAN).

Ils portent sur l'ensemble des inscrits sous statut scolaire en première année de STS à la rentrée 2016 dans un établissement public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DROM. Les STS agricoles ou maritimes ne sont pas incluses dans le champ de l'étude car les données sur ces classes ne le permettent pas. En outre, seuls les étudiants ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire sont pris en compte. Les étudiants ayant effectué une première année sous statut scolaire puis une deuxième en tant qu'apprenti sont ainsi exclus du champ pour ne pas perturber l'interprétation des résultats.

Lorsque les appariements n'ont pas pu être effectués correctement, des hypothèses d'inférence statistique ont été posées sur le passage en classe supérieure ainsi que sur l'inscription et le succès à l'examen. Ces hypothèses n'ont pas d'impact significatif sur les résultats présentés dans cette note.

Champ : étudiants inscrits en 2016 pour la première fois en première année de STS dans un établissement public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DROM et ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire.

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information Scolarité et OCEAN du MENJ